

Mullerthal Trail-Cup 2019-2020

REGLEMENT

Participation à ses propres risques. Avec l'achat des documents de départ, le participant accepte les règlements IVV et les conditions de participation de cette randonnée.

Départ et arrivée: à n'importe quel endroit de l'itinéraire.

Praticabilité: praticable toute l'année même en hiver excepté en période de chasse (seulement certain(s) tronçon(s) éventuellement fermé(s)). Renseignez-vous sur la situation avant de prendre le départ.

Frais d'inscription: 20,00 € par participant, y compris le carnet de participation, estampillage IVV, diplôme, écusson, médaille et frais de port inclus.

Inscription: Le carnet de participation peut être commandé par virement de 20,00 € sur le compte de la Fédération Luxembourgeoise de Marche Populaire FLMP CCPL IBAN LU90 1111 0469 4089 0000 - BIC CCPLLLULL. Le carnet de participation vous parviendra, par poste.

Limite de temps: du 01.01.2019 au 31.12.2020

Distances: Longueur totale : 188 km. Les différentes étapes ne sont PAS des étapes fixes. Le parcours peut être fait en entier ou en étapes suivant le désir et la condition du participant. La suite des étapes et la direction de marche est au libre choix du marcheur. (3 Routes et 4 ExtraTour).

Départ et arrivée des étapes: Chaque lieu d'étape est généralement accessible en voiture ou en transports en commun

Assurance: Aucune assurance complémentaire n'est souscrite pour les participants.

Points de contrôle: Les codes de contrôle correspondants doivent être notés dans le carnet de participation, y compris la date du passage.

Validation IVV: Le tampon IVV est accordé au marcheur uniquement sur présentation du carnet de participation muni de tous les codes de contrôle du trail.

La validation IVV est accordée au marcheur un fois par an et par marcheur. Ainsi le Mullerthal Trail-Cup peut être parcouru au maximum deux fois.

Les validations se feront suivant les règlements de l'IVV c'est à dire une validation par marcheur. L'estampillage se fait uniquement dans les carnets officiels de l'IVV

Pour la validation au certificat de kilométrage, la distance réelle de 188 km sera tamponnée. Pour le certificat de participation, un tampon IVV est accordé pour chaque étape, soit 7 tampons pour la distance totale.

Récompenses: En renvoyant le carnet de participation au secrétariat de la Fédération Luxembourgeoise de Marche Populaire (FLMP), B.P. 56, L-9201 Diekirch (Luxg), le diplôme, la médaille et l'écusson seront envoyés au randonneur par voie postale.

En cas d'abandon, aucun remboursement n'est possible.

Remarque importante: Merci de déposer vos déchets dans les poubelles prévues à cet effet. Tenir les chiens en laisse. Défense de fumer dans les forêts.

Protection des données: Avec l'inscription, le participant accepte la publication de son nom sur le site web du FLMP www.flmp.lu après avoir accompli le Mullerthal Trail-Cup. Toutes les données seront traitées conformément au règlement européen sur la protection des données de 2018 et ne seront en aucun cas transmises ou vendues.